



Effets de commerce

Les nouveaux spécimens bientôt en vigueur

Le Comité ouest africain d'organisation et de normalisation bancaire et financière (CONOBAFI) a organisé, le vendredi 13 mars 2020 à Ouagadougou, une rencontre d'information au profit des banques du Burkina Faso sur les nouveaux spécimens d'effets de commerce.

Ph: Rémi ZOERINGRE



La secrétaire exécutive du CONOBAFI, Assitan Kouyaté(2e, gauche), a confié que la réforme des effets de commerce a été décidée en 2016.

Les pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) sont en voie de normaliser les effets de commerce au sein de l'espace. L'entrée en vigueur de ce moyen de paiement est prévue en juin prochain. Le comité technique du Comité ouest africain d'organisation et de normalisation bancaire et financière (CONOBAFI) a initié, à cet effet, une tournée d'information et de communication dans les pays membres de l'Union. Le vendredi 13 mars 2020, c'était autour des responsables des banques du Burkina Faso de s'informer des nouveaux spécimens des effets de commerce. Le vice-président du comité technique du CONOBAFI, Koffi Sényo Gblokpo, a indiqué que l'effet de commerce permet à un client d'acheter à crédit et à un fournisseur de vendre au comptant. « Un client donné peut prendre, par exemple, un effet de commerce pour acheter une voiture chez un concessionnaire en précisant la date à laquelle celui-ci recevra son argent. Le concessionnaire a la possibilité d'aller à sa banque pour demander un crédit temporaire jusqu'à la date inscrite sur l'effet avec les frais et les intérêts », a-t-il expliqué. Le vice-président a fait

savoir que la normalisation a pour objectif d'assurer plus de sécurité du support. Depuis 2016, il y a une norme homologuée, mais nous nous sommes rendu compte, a-t-il souligné, qu'il existait des problèmes notamment la disparité de la forme, l'insécurité du support et des informations manquantes. Le nouveau spécimen a des dimensions de 80 mm en hauteur sur 170 mm en longueur et comporte 17 zones dont une ligne de caractères magnétiques imprimés et codés à 7 bâtonnets avec pour but de permettre la reconnaissance de l'unicité de l'ensemble effet de commerce. A l'écouter, il offre plusieurs avantages comme la célérité des traitements, la réduction des coûts de traitement et la dématérialisation des frais de timbre. Selon la secrétaire exécutive du CONOBAFI, Assitan Kouyaté, les effets représentaient 2,556 milliards de francs CFA en 2016. Elle a précisé que la mission de sa structure est de faire en sorte que la communauté bancaire puisse tirer le maximum de profits des systèmes de paiement mis en place, d'où cette initiative de normaliser les effets de commerce.

✍ Joseph HARO

Ph: Rémi ZOERINGRE



Des informations sur le moyen de paiement ont été données aux responsables des banques du Burkina.

Editorial

A la hauteur des enjeux

Le monde fait face à l'une des plus graves crises sanitaires. Le dernier décompte des malades à coronavirus, au 14 mars 2020, fait état de plus de 145 000 cas, issus de 123 pays et près de 5 500 décès. Après la Chine, c'est en Italie que le Covid-19 a le plus causé de perte en vies humaines avec 1 266 morts, suivie de l'Iran avec 514 décès, puis de l'Espagne, avec 133 morts. La France et la Corée du Sud enregistrent respectivement 79 et 72 décès, selon les chiffres officiels qui, peut-être, sous-estiment l'ampleur de l'épidémie. Au moment où la situation est sans commune mesure avec l'Europe, devenue l'épicentre de la maladie, c'est le branle-bas de combat au Burkina Faso depuis la confirmation de deux premiers cas le 9 mars dernier, puis 7 autres quelques jours plus tard. En deux temps, le pays a édicté diverses mesures pour contrer la propagation du coronavirus sur le territoire national. Elle a décidé, entre autres, de l'observance de mesures d'hygiène strictes, de la suspension de tout évènement d'envergure jusqu'au 30 avril 2020, de la fermeture des établissements d'enseignements préscolaires, primaires, post primaires et secondaires, professionnels et universitaires, du lundi 16 au mardi 31 mars 2020 au moins, sur toute l'étendue du territoire. Pour contraignantes qu'elles puissent paraître, ces mesures préventives graduelles sont recommandées par l'OMS qui indique qu'il est possible de ralentir « considérablement » la propagation du virus, voire de renverser la tendance. Elle préconise plutôt la mise en œuvre de mesures énergiques d'endiguement en vue de freiner l'expansion de la pandémie, laissant ainsi assez de temps à la communauté des chercheurs pour trouver des traitements et des vaccins efficaces. A l'image de la République populaire de Chine, premier pays affecté qui s'apprête à déclarer sa victoire sur le nouveau coronavirus, il va falloir que les Burkinabè, pour une fois, parviennent à faire chorus dans l'application stricte des mesures annoncées et qui placent chacun face à ses responsabilités, à ses devoirs de citoyens. C'est du reste, ce que le chef de l'Etat, Roch Marc Christian Kaboré, a lancé samedi dernier en réponse à la polémique puérile relative à la décision gouvernementale en vue de réduire la propagation du fléau.

« Ce ne sont pas des mesures coercitives contre une personne ou un



groupe, mais pour la santé de la population. Certains les ont interprétées comme étant des mesures qui leur sont adressées. Même dans les grands pays, il y a des restrictions partout. Ce n'est pas une fiction que nous inventons pour apeurer qui que ce soit. Il est nécessaire que nous soyons conscients que notre responsabilité nous impose d'accepter ces restrictions temporaires », a-t-il coupé court. A ceux qui militeraient, à raison peut-être, pour la suspension des dessertes aériennes, il faut rappeler que les interdictions de vols en provenance de Chine n'ont pas été d'un grand secours pour l'Italie, premier pays à mettre en œuvre cette mesure. C'est la preuve que c'est d'une réponse équilibrée dont nous avons besoin, loin de toute tentation de repli, d'isolement dans un contexte de mondialisation irréversible. Politiquement, la transparence et la proactivité doivent guider les actions du Centre des opérations de réponse aux urgences sanitaires (CORUS) et du Conseil de coordination de la mise en œuvre du Plan de préparation et de riposte à une épidémie de COVID-19 en matière d'information d'un public à l'affût de la moindre alerte, même erronée. Les atermoiements liés à la centralisation compréhensible de la communication sur le COVID 19 peuvent cependant faire le lit du sensationnalisme, des rumeurs de tout genre.

Le COVID 19 est un défi de trop pour un Burkina Faso, déjà en proie à un front social en ébullition et à une guerre sans merci contre le terrorisme avec son corollaire de conflits communautaires, de déplacés internes. Nous n'avons de choix que d'être à la hauteur des enjeux.

Mahamadi TIEGNA